

deux périodes importantes dans la vie de notre héros méritent-elles une analyse plus complète à la lumière des connaissances actuelles. Ainsi, pour conclure, on peut écrire que ce livre essaie de manière provocatrice de voir comment les aventures réelles de Bertrand sont devenues une source de légende, mais nous n'avons pas là la biographie moderne qui fera autorité et remplacera celle de Minois, ni la continuation du travail vénérable de Siméon Luce.

Michael JONES

Antoine PACAULT, *La baronnie de Châteaubriant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Châteaubriant, Histoire et Patrimoine du Pays de Châteaubriant, 2015, 269 p.

Cet ouvrage est la version allégée d'une thèse de doctorat d'État soutenue par Antoine Pacault, sous la direction de Jean Meyer, à l'université de Paris IV en 1993 sous le titre *La baronnie de Châteaubriant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, étude d'une campagne traditionnelle et d'une grande terre de la noblesse de Cour* (4 volumes, 1062 pages). L'ambition est de faire découvrir, au temps de l'apogée de ce type d'institution, la réalité d'une grande seigneurie, son fonctionnement, son personnel. Des sources importantes ont été mobilisées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique..., aux Archives nationales, aux Archives de Chantilly. Le propos est organisé en dix chapitres que l'on peut diviser en deux grandes parties : les six premiers étudient la baronnie alors qu'elle était sous le contrôle de la famille de Laval, puis surtout celle de Montmorency (1543-1632), et les quatre derniers s'intéressent à la période condéenne à partir de 1632. Dans chacune des parties, A. Pacault étudie la gestion de la baronnie et l'évolution du groupe des nobles qui en étaient dépendants ainsi que celui des notables, les paysans se laissant peu saisir par la documentation. On a donc dans l'ouvrage tout à la fois une solide description sur deux siècles d'une grande seigneurie et une étude sociale des « élites » qui y évoluaient. Chacun des chapitres se conclut par un choix de documents – généalogies, cartes, portraits, listes de vassaux, donations, actes notariés, extraits de correspondances, baux de fermes, photos de châteaux, maisons et manoirs... – qui font de l'ouvrage, qui comporte en outre un lexique très étoffé, un outil pédagogique précieux (on peut juste regretter l'absence d'un index) tant pour les passionnés, amateurs ou professionnels, d'histoire que pour les étudiant(e) s qui peuvent ainsi découvrir certaines réalités économiques et sociales de l'Ancien Régime.

La décision, le 5 janvier 1540, de Jean de Laval (1486-1543) de faire donation au connétable de Montmorency du tiers de tous ses biens, dont la baronnie de Châteaubriant constituée d'une soixantaine de paroisses – il s'en réserve l'usufruit jusqu'à sa mort qui survient le 11 février 1543 – est lourde de conséquence puisqu'elle fait passer une grande seigneurie bretonne aux mains de maîtres extérieurs à

la province. La transmission ne se fait pas sans mal puisque le connétable de Montmorency doit régler les procès qui lui sont intentés par les héritiers de Jean de Laval qui s'estiment lésés et dont certains comme le prince de La Roche-sur-Yon, époux de Philippe de Montespedon, n'hésitent pas à prendre les armes pour tenter de s'emparer par la force du château dans les années 1540 (ce qui montre qu'à cette époque les guerres privées étaient toujours une pratique courante). La faveur dont le connétable bénéficie auprès d'Henri II dès 1547 lui permet d'obtenir gain de cause et d'entrer en possession de la majeure partie de l'héritage en 1550. Si Anne de Montmorency vient peu en Bretagne (1541, 1547, 1551, 1565, avec la Cour dans les deux derniers cas) et s'il ne siège jamais aux états, il s'occupe avec soin de la gestion de ses biens. Il s'appuie pour cela sur des hommes de confiance qui le servent tout en jouant un rôle dans l'administration royale (les deux services, royal et princier, ne sont pas alors concurrents) : il s'agit du premier président des comptes, Gilles de La Pommeraiie, des trésoriers généraux Florimond Le Charron et Jacques Thévin, qui sont receveurs généraux de ses domaines en Bretagne et auxquels succède – c'est le connétable qui l'a fait venir en Bretagne –, de 1572 à 1593, Jacques Barrin, qui mène parallèlement carrière au parlement et à la Chambre des comptes. D'autres officiers effectuent des missions plus ponctuelles, comme les maîtres des comptes Antoine Charton et Jean Dalesso, qui devient intendant général du connétable après son passage à Nantes. La volonté de marquer la présence du nouveau pouvoir se traduit aussi par l'apposition des armes des Montmorency en tous les lieux importants de la baronnie (elles sont sculptées sur la tour d'Oudon et peintes aux murs de l'église de Melleray).

Ce souci de gestion rigoureuse se manifeste par l'acquisition de terres (Champtoceaux en 1554), par la réforme de l'administration (unification des justices qui passent de dix à six ou sept, création en 1554 à Châteaubriant d'une juridiction des Eaux et Forêts distincte de la justice ordinaire et à laquelle vient s'ajouter en 1565 une particulière pour Oudon et Champtoceaux), par l'arpentage des bois de la baronnie, par la poursuite de travaux au château. Le système de l'affermage est introduit pour les différentes recettes tout en maintenant un receveur général. Grâce à tous ces efforts, les terres bretonnes du connétable pouvaient représenter de 12 à 14 % du total de ses revenus domaniaux (18 250 livres en 1558). Tout change après sa mort et surtout après celle de son épouse Madeleine de Savoie en 1586. Henri I<sup>er</sup> (1534-1614) et Henri II (1595-1632) de Montmorency font preuve de négligence et abandonnent à leur conseil la tâche de contrôler leurs biens. Du fait de leur éloignement – ils préfèrent séjourner en Languedoc et ne viennent qu'exceptionnellement en Bretagne –, des liens plus complexes qu'ils entretiennent avec le pouvoir royal, du fait aussi d'une conjoncture difficile marquée notamment par les guerres de la Ligue au cours desquelles Châteaubriant prend position pour la Ligue, les revenus de la baronnie stagnent et les dettes s'accumulent. Les ducs peinent à trouver des administrateurs de qualité – le Rennais Roch Lezot en poste

jusque 1610 n'a pas l'envergure de ceux qui ont servi Anne de Montmorency – et ne cherchent pas vraiment à entretenir une clientèle dans les cours souveraines de Rennes et de Nantes. Ils se montrent incapables de pérenniser les réformes entreprises. Ainsi la ferme générale, qui est introduite en 1599, est-elle suspendue dès 1601 avant d'être réintroduite en 1610.

La mort sur l'échafaud d'Henri II de Montmorency en 1632 ouvre une nouvelle période tant sur le plan humain que sur celui de la gestion. Henri II de Condé (1588-1646), en tant qu'époux de Charlotte-Marguerite de Montmorency, prend en main les destinées de la baronnie et s'affirme lui aussi comme un gestionnaire rigoureux, voire tatillon. Il passe à Châteaubriant en 1633 et en 1635 et séjourne à Oudon en 1642. En son absence, il correspond avec le receveur Louis Chotard en poste de 1634 à 1661 et s'appuie sur son intendant général Jean du Piau, sieur de Lommeau ; il veille au quotidien à la perception des rentes qui lui sont dues, à la vérification des aveux des vassaux et engage une exploitation méthodique des forêts (le produit de la vente des bois passe de 15 000 à 20 000 livres par an dans les années 1630 à 40 000 livres dans les années 1650). Il parvient à reconstituer un réseau de fidèles au parlement de Rennes – avec les Barrin, mais aussi les Le Meneust, les Bonnier de La Chapelle, les Marbeuf, les Méjusseume... – dont le soutien lui est précieux pour obtenir des jugements favorables lors des procès. Globalement, les revenus de la baronnie passent de 37 000 livres en 1632 à 58 000 livres en 1646, soit une hausse de 56 % en quinze ans. Grâce à cette prospérité retrouvée, les travaux, qui auraient coûté plus de 40 000 livres de 1632 à 1646, reprennent au château et dans le parc (construction du logis des Cohardières...). Une fois passé l'épisode de la Fronde, qui a entraîné la réunion de la baronnie au domaine royal en 1654 puis son attribution au prince de Conti en 1655, le Grand Condé (1621-1686), qui est rétabli dans ses droits en 1660, poursuit dans la même voie que son père sans s'investir autant que lui toutefois dans la gestion quotidienne. Châteaubriant est affermé à partir de 1671, d'abord avec l'ensemble des terres puis après 1698 avec celles du Maine et de l'Anjou, par des financiers parisiens (Broa, Rambouillet, Gouesnel...). Aux ventes massives de bois viennent s'ajouter les revenus des forges (La Forge Neuve à Moisdon, les forges de Martigné et du Plessis-Mesle) que Louis II de Condé laisse s'installer sur ses terres et qui sont prises en main par des hommes d'affaires de haut-vol comme les Michau de Montaran, qui investissent eux aussi parallèlement dans les finances provinciales.

En s'appuyant sur les aveux, A. Pacault brosse, deuxième intérêt de son ouvrage, un portrait des élites locales de la baronnie. Celles-ci sont dominées par une noblesse moyenne (le terme de « seconde » qui est employé aussi pour la désigner n'est pas très approprié ici) peu nombreuse (La Roche-Giffard, les Espinay, Chauvin de La Muce...) dont les revenus avoisinent les 1 000 livres. Elle se caractérise par la possession d'une ou deux châtelainies et par une participation active à la vie provinciale en siégeant aux états dont elle contribue à animer les

débats et à fournir le personnel des commissions. À partir de la deuxième moitié du *xvi<sup>e</sup>* siècle, elle se désintéresserait, à l'exception de quelques cadets, des charges royales. Les possibilités d'emploi local étaient pour elles limitées puisque la charge qui pouvait leur revenir, celle de capitaine du château et gouverneur de la ville, était attribuée, traditionnellement – c'était déjà le cas sous Jean de Laval – à des gentilshommes extérieurs à la baronnie choisis pour leur fidélité personnelle : sous le connétable de Montmorency, il est ainsi fait appel à des capitaines angevins de moyenne noblesse comme René de Juigné ou Yvon Pierres. Des seigneurs locaux comme Louis d'Avaugour, sieur de Kergrois et de Vay, dont le portrait est fait, sont cantonnés à des fonctions secondaires.

La plupart des nobles (les quatre cinquièmes) avaient des revenus inférieurs à 100 livres, ce qui leur donnait peu de marge de manœuvre. Incapables d'occuper des charges militaires, ils pouvaient faire carrière dans les emplois offerts par la seigneurie – sénéchaux, châtelains-receveurs, officiers de justice. Les possibilités ont été sur ce point les plus nombreuses sous Jean de Laval qui disposait à Châteaubriant d'un personnel nombreux – receveur général, maître d'hôtel, argentier, procureur général, secrétaires, gens des comptes... – dont certains membres ont pu se distinguer et faire carrière comme les Glé, les Douette ou les Durand de Rougé dont on retrouve des descendants à la Chambre des comptes ou au parlement. Si avec l'arrivée des Montmorency, quelques-uns de ces emplois ont disparu – c'est le cas de la charge de procureur général –, des familles de la petite noblesse ont pu continuer à progresser en combinant charges locales et bonne stratégie matrimoniale. C'est le cas de la famille de Bruc qui est parvenue en quelques générations à rassembler par des mariages avec des héritières l'essentiel des terres et des fiefs de la paroisse de Guéméné, avant de partir elle aussi à la conquête des offices des cours souveraines. C'est le cas aussi des Kerboudel, de noblesse très ancienne, dont un cadet, René, est venu vers 1546 de Ploërmel épouser Jeanne de La Grée, héritière notamment de la seigneurie de La Courpéan en Erbray et de la terre de Port-de-Roche en Fougeray. Son fils Jean épouse en 1580 Louise des Ridellières, fille d'un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui lui laissait 9 500 livres pour partage noble. Toutes les familles de la petite noblesse n'ont pas connu un tel destin et certaines ont fait faillite ou ont disparu – A. Pacault considère que ce phénomène n'est pas très important dans la baronnie de Châteaubriant au *xvi<sup>e</sup>* siècle – quand elles ne sont pas tombées dans la délinquance comme les frères Guillery dont l'un est tué, l'autre roué et le troisième s'est pendu en 1608 !!!

Un troisième groupe se laisse saisir par la documentation : c'est celui dont A. Pacault qualifie les membres de « notables ». D'origine roturière, ils se caractériseraient par leur solide implantation dans leur paroisse et leur ambition, perceptible par l'accumulation de terres aux dépens des paysans. Ils se rapprocheraient de la catégorie précédente en exerçant des fonctions de juges ou de receveurs seigneuriaux et en s'orientant, pour les plus fortunés d'entre eux, vers Rennes ou

Nantes. Tel est le parcours des Godet, des Morel du Theil, des Gallinière de Soudan – ils y étaient juges au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle –, des Guibourg d’Auverné et d’Erbray, des Caris, des Bonnier dont le parcours est exemplaire puisque plusieurs de ses membres sont procureurs généraux puis procureurs fiscaux de la baronnie et dont des héritiers, devenus Bonnier de La Chapelle, intègrent la Chambre des comptes et surtout le parlement où ils forment une solide dynastie après avoir été anoblis en 1594.

Ces trois groupes ont évolué différemment au fil du temps. La noblesse moyenne a connu une période faste dans la première moitié du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle au cours de laquelle elle a profité des ventes de terres faites par la noblesse de cour avant de connaître des difficultés par la suite, du fait de son trop fort endettement. C’est le cas notamment de la famille de La Chapelle qui, après avoir acheté la forêt de Teillay en 1651 au Grand Condé pour 200 000 livres, n’est pas parvenue à rétablir sa situation et a été contrainte, non seulement de revendre ce bien au même prince en 1665 et de se séparer d’autres terres avant que le dernier héritier ne quitte le royaume en 1685 après la révocation de l’édit de Nantes. La petite noblesse a poursuivi en grande partie le déclin qui avait commencé pour elle dans les années 1560, mais ses membres qui ont réussi à surmonter les épreuves sont sortis renforcés au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. A. Pacault constate que, s’il y a bien eu un recul des positions de la noblesse dans la propriété des terres nobles, il a été moins fort que ce qui a été affirmé par d’autres historiens. À partir d’un échantillon de vingt-six paroisses et trèves, il conclut que le second ordre détenait 78 % de ces terres en 1560, 68 % en 1630, 60 % en 1680 et encore 66 % en 1750. Ces parts masquent, en outre, le fait que les terres nobles étaient détenues par un nombre moins important de familles du fait des regroupements qui s’étaient opérés et de la constitution de châtelainies. Ainsi le nombre de propriétaires nobles est passé de sept ou huit à deux en Nozay, de sept à deux en Nort. La noblesse, réduite en nombre, était toujours largement propriétaire, mais elle n’était plus la même au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle par rapport au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> du fait de son renouvellement par l’arrivée de nobles récents et de nobles anciens venus d’autres régions (souvent de Saint-Malo). Les principaux bénéficiaires de l’évolution ont été les notables qui ont continué leur politique d’accumulation de terres aux dépens des nobles, et surtout des paysans, et qui ont tenu à afficher leur réussite en se parant des avant-noms de « sieur de », de « maître », de « noble homme ». La moindre réussite de ceux qui sont partis à Rennes ou à Nantes par rapport à ceux qui avaient suivi le même chemin au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle nuancerait ce tableau en montrant que les horizons de ces notables étaient désormais limités.

Ces quelques remarques n’épuisent pas l’intérêt d’un ouvrage qui se lit toujours agréablement grâce aux nombreux portraits dont il est émaillé et qui offre matière à réflexion par les nombreuses comparaisons avec d’autres seigneuries qui y sont faites. Par cette publication qui honore la société d’*Histoire et Patrimoine du pays de Châteaubriant*, les éléments principaux d’une bonne thèse sont mis à la disposition d’un plus large public qui est invité ainsi à prendre connaissance du texte original

et justice est rendue à son auteur qui a contribué à enrichir, dans la continuité des travaux de Jean Meyer et de Michel Nassiet, la connaissance que l'on pouvait avoir de la noblesse bretonne aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles.

Dominique LE PAGE

Claude-Youenn ROUSSEL, *Esclaves, café et belle-mère, de Brest à Saint-Domingue. L'amiral Le Dall de Tromelin : une correspondance inédite (1769-1851)*, Paris, Éditions SPM, coll. Kronos, 2015, 330 p.

Avec un tel titre, nul doute que le lecteur est attiré par cet ouvrage évoquant un récit exotique, saga familiale ou aventures d'outre-mer. Mais il ne faut pas s'y tromper, le sous-titre recouvre exactement le contenu des pages offertes à la lecture : celui d'une importante correspondance, de dizaines de lettres échangées entre la province de Bretagne et l'île de Saint-Domingue.

L'auteur, qui s'est spécialisé dans l'écriture de la matière maritime d'Ancien Régime, a bénéficié du prêt d'archives par l'un des descendants de l'amiral Le Dall de Tromelin, à charge de les classer. Laissant le classement archivistique de côté, il a patiemment rangé les lettres dans un ordre chronologique avant de les transcrire scrupuleusement pour nous en donner le contenu. On y découvre ainsi comment une cafétéria est administrée aux Antilles par la belle-mère d'un officier de marine brestois qui devint plus tard amiral ; relations tendues, pleines de méfiance, de non-dits, d'approximations, mais au-delà desquelles apparaissent les difficultés de gérer au mieux un outil de production complexe, avec une main-d'œuvre esclave et des débouchés continentaux aléatoires ou variables. Fonctionnement, gestion de la population ouvrière, aspects financiers et commerciaux y sont évoqués, autant de sujets ponctués de considérations personnelles et familiales. L'originalité vient surtout de deux choses : il s'agit d'une habitation produisant du café et non du sucre ou de l'indigo ; les propriétaires ne sont pas des négociants nantais ou bordelais, mais des notables bretons originaires du Léon, ce qui montre bien que l'exploitation coloniale et l'esclavage ne sont pas l'apanage de quelques sociétés littorales, mais font partie intégrante de la société et d'un système économique européen. On y retrouve aussi le souci de traiter ses esclaves le plus humainement possible, notamment avec l'histoire de Marie-Rose, affranchie par la belle-mère et à laquelle on donne le droit de racheter sa fille en y pourvoyant financièrement, celle de son fils Noël Zamor devenu cuisinier en métropole... Mais les colons ont aussi une grande préoccupation, le maintien de leurs intérêts : perpétuer le système de production des denrées coloniales, au moment des premières révoltes et malgré l'abolition de l'esclavage, puis faire face aux tracasseries et aux procédures pour recevoir enfin, plusieurs décennies plus tard, les indemnités qu'on leur a promises.